

CE QUE PRÉVOIT NOTRE PROGRAMME DE CERTIFICATION 2020

SALAIRE VITAL

Créer des moyens de subsistance durables pour les travailleurs agricoles

Plus de 1,4 milliard de personnes dans le monde vivent dans l'extrême pauvreté, les travailleurs agricoles étant l'un des groupes professionnels les plus touchés. Étant donné que les moyens de subsistance des producteurs, des travailleurs agricoles et des communautés agricoles sont étroitement liés à certains des écosystèmes les plus divers du monde, l'amélioration des moyens de subsistance est un élément clé de notre vision d'un monde où l'humain et la nature prospèrent en harmonie. Pour les millions de travailleurs du monde entier qui constituent l'épine dorsale de la production agricole, la garantie de moyens de subsistance durables commence par le versement d'un salaire vital.

Dans notre programme de certification 2020, nous allons plus loin pour parvenir à un salaire vital pour les travailleurs agricoles en introduisant plusieurs innovations qui permettent aux producteurs d'évaluer l'écart avec un salaire vital et de mesurer les progrès accomplis. Nous encourageons également une approche de responsabilité partagée qui incite les entreprises à assumer également leur part de responsabilité.

UTILISER LA PUISSANCE DES DONNÉES POUR PARVENIR À UN SALAIRE VITAL

Notre objectif est d'aider les producteurs certifiés et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement à identifier et à combler l'écart entre les salaires en vigueur et le salaire vital des travailleurs agricoles. Les données que nous recueillons au cours de ce processus seront utilisées pour favoriser la collaboration tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Nous pourrions ainsi rendre compte et vérifier les progrès réalisés de manière à la fois cohérente et standardisée dans le temps.

Les exigences relatives aux exploitations agricoles de notre norme 2020 sur l'agriculture durable stipulent :

- **Tous les travailleurs doivent recevoir au moins le salaire minimum** en vigueur dans leur pays et bénéficier de toutes les protections prévues par les conventions et recommandations de l'Organisation internationale du travail qui énoncent les principes et droits fondamentaux au travail.
- **Les exploitations agricoles doivent enregistrer le paiement total** (salaires plus prestations en espèces et en nature) versé

¹ Cette exigence ne s'applique pas aux petites exploitations agricoles qui sont membres d'un groupe.



QU'EST-CE QU'UN SALAIRE VITAL ?

Le droit à un salaire vital est un droit fondamental inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies (ONU). Le salaire vital est le paiement reçu pour une semaine de travail standard par un travailleur dans un lieu particulier, et qui permet d'assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Ce qui signifie gagner suffisamment pour couvrir toutes les dépenses de base de la vie, y compris la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport et les vêtements, avec un petit supplément pour couvrir les imprévus. Ce montant varie fortement selon les pays et même les régions, car le coût de la nourriture, du logement et des autres produits de première nécessité varie d'un endroit à l'autre. La [Global Living Wage Coalition \(GLWC\)](#), cofondée par Rainforest Alliance et d'autres organisations de normalisation, établit les points de référence du salaire vital que nous utilisons pour notre norme, conformément à la méthodologie Anker.

chaque année à tous les types de travailleurs et le comparer au seuil de référence du salaire vital applicable en utilisant l'**outil de Matrice salariale**. Cet outil recueille des données exhaustives sur les salaires et analyse l'écart par rapport à un salaire vital pour tous les types de travailleurs dans les exploitations agricoles certifiées.

- Si le montant total de l'indemnisation est inférieur au seuil de référence pour tout type de travailleur, la direction de l'exploitation, en consultation avec les représentants des travailleurs, devra mettre en œuvre **un plan d'amélioration des salaires**. **Les salaires** doivent au minimum être ajustés chaque année en fonction de l'inflation, sur la base du taux d'inflation national.

Cette nouvelle approche aidera les producteurs à comprendre les coûts réels du travail et à élaborer une stratégie éclairée et pratique pour augmenter les salaires en concertation avec les travailleurs.

ADOPTER UNE APPROCHE DE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Nous considérons également que la responsabilité de l'amélioration des moyens de subsistance doit être partagée tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin que les risques, les coûts et les

charges n'incombent pas aux seuls producteurs. Dans nos exigences pour la chaîne d'approvisionnement, trois nouveaux critères sont spécifiquement conçus pour inciter les entreprises à récompenser et à investir dans une production plus durable, et transférer davantage de valeur de la chaîne d'approvisionnement aux travailleurs.

Deux d'entre eux exigent des acteurs de la chaîne d'approvisionnement qu'ils payent un différentiel de durabilité et fassent des investissements durables. Le troisième définit les contributions de la chaîne d'approvisionnement pour le paiement du salaire vital. Il s'agit d'une exigence volontaire pour les entreprises, développée pour soutenir une bonne diligence sur les salaires et faciliter le dialogue tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Une fois sélectionnées, les entreprises prennent contact avec ceux de leurs fournisseurs qui sont prêts à travailler avec elles pour mettre en œuvre un plan d'amélioration des salaires. Ainsi, Rainforest Alliance aide les entreprises à mettre en pratique leur stratégie de salaire vital, alors que l'outil de Matrice salariale leur permet de suivre facilement leurs progrès. Dans la mesure où de plus en plus d'entreprises utilisent cette exigence pour contribuer à atteindre le salaire vital, leur pouvoir d'achat global devrait entraîner des changements à l'échelle du secteur.

POURQUOI ADOPTONS-NOUS CETTE APPROCHE SUR LES SALAIRES ?

L'approche de Rainforest Alliance en matière de salaire vital est pleinement conforme aux principes directeurs des Nations unies pour les droits humains et les entreprises. Elle reconnaît que la responsabilité d'atteindre un salaire vital doit être partagée et que des méthodes d'agriculture durables et des pratiques commerciales responsables sont essentielles pour répondre à cette problématique.

Notre expérience montre que les bas salaires sont intégrés dans les modèles d'entreprise existants et que le salaire minimum est souvent fixé à un niveau trop bas pour éviter aux travailleurs de tomber dans la pauvreté. Dans le contexte de ces défis systémiques, notre approche est celle de l'amélioration continue. Pour cette raison, nous avons inclus des mécanismes tels que les investissements différentiels et durables obligatoires, ainsi que des objectifs et des délais librement choisis pour que les entreprises reconnaissent et récompensent la production plus durable des agriculteurs certifiés auprès desquels elles s'approvisionnent. Cela leur permet de soutenir directement le paiement du salaire vital aux travailleurs. Dans le cadre de notre réinvention de la certification, nous recueillons et fournissons également de meilleures données pour comprendre les écarts par rapport au salaire vital et mesurer les progrès réalisés.

QU'EST-CE QUI CHANGE PAR RAPPORT AUX NORMES PRÉCÉDENTES ?

Le code de conduite UTZ 2015 et la norme d'agriculture durable Rainforest Alliance 2017 incluent tous deux des exigences de salaire vital qui reposent sur une approche d'amélioration continue. Il reste toutefois possible pour les exploitations agricoles de ne pas se conformer aux exigences des deux normes, car elles sont soit volontaires,

soit applicables uniquement lorsqu'il n'existe pas encore de processus de négociation collective. En cas d'écart entre le salaire vital et les salaires versés dans une exploitation agricole, les deux normes exigent l'élaboration d'un plan d'amélioration des salaires, mais il leur manque une approche rigoureuse en matière de recueil et de suivi des données ainsi qu'un dispositif d'incitation au progrès. En outre, les normes précédentes ne prévoient pas que la chaîne d'approvisionnement au sens large soit tenue de contribuer au coût du salaire vital.

Nous allons plus loin avec le programme de certification 2020 avec :

- **La définition des niveaux de salaire vital** pour un plus grand nombre de pays grâce aux études de référence de la GLWC
- **La transparence sur l'écart par rapport au salaire vital**, grâce à l'évaluation annuelle obligatoire de la rémunération totale de tous les types de travailleurs à l'aide de l'outil de matrice salariale
- **L'accent mis sur la responsabilité partagée** en introduisant à cette fin plusieurs exigences pour les entreprises

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

En savoir plus sur [le salaire vital](#) et sur notre nouveau [programme de certification](#). Pour toute question spécifique, envoyez-nous un e-mail à cs@ra.org.

RÉINVENTER LA CERTIFICATION

Réinventer la certification est notre vision à long terme de l'avenir de la certification. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale de Rainforest Alliance, pour piloter le changement par nos quatre principaux domaines de travail : le climat, les forêts, les moyens de subsistance et les droits de humains.

En juin 2020, Rainforest Alliance a fait un premier pas vers la « réinvention de la certification » avec la publication de son programme de certification 2020. Nous travaillons sur ce nouveau programme depuis 2018, date à laquelle Rainforest Alliance et UTZ ont fusionné.

Le programme de certification 2020 – qui comprend une nouvelle norme d'agriculture durable – est une occasion unique de changer en profondeur le fonctionnement de la certification et la manière dont elle apporte une valeur ajoutée aux nombreuses personnes et entreprises qui l'utilisent dans le monde.

Entre juin 2020 et mi-2021, Rainforest Alliance déploiera le nouveau programme dans le monde entier en y intégrant un plan de formation complet. Les audits réalisés dans le cadre du nouveau programme commenceront mi-2021.

**RAINFOREST
ALLIANCE**

États-Unis :

125 Broad Street, 9th Floor
New York, NY 10004
tel: +1 (212) 677-1900
email: info@ra.org

Pays-Bas :

De Ruyterkade 6
1013 AA, Amsterdam
tel: +31 20 530 8000
email: info@ra.org



Rainforest Alliance
[@RnfrstAlliance](https://www.facebook.com/RnfrstAlliance)
[@rainforestalliance](https://www.instagram.com/rainforestalliance)

RAINFOREST-ALLIANCE.ORG